

En juin 2016, une méthodologie a été mise en oeuvre pour lancer une démarche de concertation permettant de créer des temps d'échanges décentralisés sur notre territoire. Autour de problématiques identifiées lors des rencontres par secteurs et lors des ateliers thématiques avec des intervenants, 6 grands axes se dégagent :

- Valoriser la position carrefour de notre territoire
- Favoriser la recherche, l'innovation et la création de richesse
- Faire émerger une image fédératrice les 48 communes de l'Agglo
- Faire de l'Agglo un territoire du « Bien vivre ensemble »
- Favoriser les investissements au sein des communes, conforter les pôles d'équilibre du territoire et les relais de proximité.
- Produire et consommer localement.

**D'une feuille blanche en lien avec le pacte financier de l'Agglo, les mesures centrées sur la croissance et l'emploi pour notre territoire, ce ne sont pas moins de 60 mesures qui vont découler de ces 6 grands axes d'action.**

Notre commune a pris part aux réunions de la commission d'aménagement du territoire qui pilotait ce projet. A ce titre et au-delà des interventions concernant le domaine des transports, dans le cadre du développement de la mobilité et de l'amélioration de la relation vers Bordeaux, j'ai mis en avant pour notre commune :

- **Le maintien de la compétence ALSH au sein de l'Agglomération du Bassin de Brive** pour maintenir l'attractivité de notre territoire et répondre aux besoins des familles
- **La pérennisation des Transports à la Demande** et le besoin de coordination entre les différents intervenants en terme de transport en commun
- **L'évolution du dispositif concernant le fonds de soutien territorial** en lien avec les projets d'investissement des communes de moins de 3000 habitants
- **Consolider l'offre nature pour notre territoire** par l'harmonisation du balisage des sentiers en lien avec la politique du tourisme
- Concernant la jeunesse, je suis satisfait que ma proposition sur la volonté de développer un guichet unique emplois jeunes en appui de la mission locale soit retenu. Cette action reposera sur l'idée de centraliser les offres de stages et d'alternances afin de créer un maillon dans la chaîne de formation et d'insertion des jeunes.

**Pour les uns modéré, pour les autres en manque d'ambition, ce projet de Territoire englobant les 48 communes de l'Agglo ne demande qu'à évoluer dans le temps. A chacun de faire preuve d'innovation et de porter des projets en lien avec les mesures arrêtées.**

## Chiffres clé

- TERRITOIRE
- 48 communes dont :
  - ✓ 17 de moins de 500 hab. ✓ 18 entre 500 et 1500 hab.
  - ✓ 7 entre 1 500 et 3 500 hab. ✓ 6 de + 3 500 hab.
- 133,5 hab./km<sup>2</sup>
- POPULATION
- 107 955 hab., soit 44% de la population du département
- ✓ 29,6% de la population a + 60 ans (29,9 % en Corrèze)
- Revenu médian : 20 147 €
- Part des ménages fiscaux imposés : 53%
- LOGEMENTS
- 50 099 résidences principales
- 6 252 logements vacants soit 10,4%
- 3 825 logements sociaux
- ECONOMIE | EMPLOIS
- 6 647 entreprises
- 44 953 emplois soit 46 % des emplois du département
  - ✓ dont 36 088 salariés
  - ✓ 883 emplois dans le secteur de l'agriculture (2% des emplois)
- 652 créations d'entreprises en 2016
- Taux de chômage de 12,2%
- 15 entreprises du secteur de l'industrie emploient plus de 100 salariés sur la CABB



Philippe TILLET

1er adjoint

Conseiller communautaire

## Sécurité sur la D73 ?

Le Conseil Général de la Corrèze vient de sécuriser une partie de la D73 par une signalétique que nous lui demandions depuis plusieurs années.

Nous le remercions vivement pour cette première tranche de travaux où des panneaux 50 km/h ont été implantés au lieu-dit Jugeals.

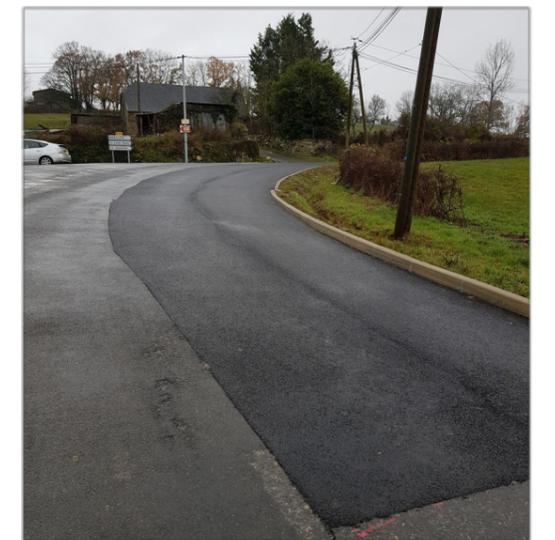
Ainsi, les automobilistes sont maintenant avertis de la présence éventuelle des piétons qui se rendent au cimetière ou à un office religieux. Pour parfaire cette réalisation, il reste à fixer le panneau « Jugeals » sous le « piétons » du panneau 50 km/h afin que les conducteurs associent bien la cause de cette limitation de vitesse à la traversée d'un lieu-dit. Une bonne compréhension n'est jamais superflue en matière de signalétique routière.



Nous apprécions aussi la remise en état de la chaussée au niveau du croisement de Malepeyre, avec l'exécution d'une très belle « rustine » rendue nécessaire par les déformations du bitume dans ce virage à angle droit tout particulièrement dangereux.

Soyons en sûrs, la pose de bordures dans les virages avant l'église limiteront la dégradation des bas-côtés par un meilleur écoulement des eaux pluviales.

Cette première étape était nécessaire. Reste maintenant à réaliser la même signalétique pour la traversée de Puy Pommier.



Suite à la pétition des riverains de la D73 les choses ont bougé. Nous avons obtenu, aujourd'hui, un demi-résultat. Pour Puy Pommier, cela doit se faire ne serait-ce pour être en concordance avec les écrits de Monsieur le Maire qui en avril 2016, dans le Mot du Maire, nous indiquait, suite à la pétition : « J'ai demandé au Président du Conseil Départemental et au Préfet d'intervenir rapidement, en premier lieu pour une limitation à 50km heure sur les zones urbanisées, ainsi que la réfection de la chaussée. Puis au capitaine de gendarmerie des interventions pour mettre fin à la circulation des poids lourds. »



Effectivement, la déformation de la chaussée, les vitesses excessives relevées par le Département en mars 2017 à cet endroit, nous amènerons à dialoguer de nouveau avec le Conseil Général au début de l'année 2019.

Que les riverains de la D73 sachent que la même détermination nous anime.

**Les membres du Conseil Municipal : Philippe TILLET 1er Adjoint, Marie-Hélène COURBIER, Florence PEYRAT, Francis BLAISE-FONDER.**